



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-quinzième session**

Genève, 24-26 avril 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail pour 2024-2026
et évaluation biennale pour 2022-2024****Projets de programme de travail pour 2024-2026
et d'évaluation pour la période 2022-2024****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le Secrétaire général ayant décidé qu'un programme de travail devait être établi chaque année, le Comité des transports intérieurs (CTI) a prié le secrétariat, en 2019, de cesser d'établir les documents programmatiques biennaux que le Comité adoptait précédemment, notamment en ce qui concerne l'évaluation et le suivi, étant donné que ces documents ne seraient plus pertinents dans le cadre du nouveau cycle de programmation (ECE/TRANS/288, par. 124). Néanmoins, le CTI a laissé aux groupes de travail relevant de sa compétence la possibilité de continuer à adopter et à examiner leurs programmes de travail tous les deux ans s'ils le jugeaient pertinent compte tenu de leurs spécificités. En 2021, le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a estimé que son programme de travail devait rester biennal, car ce rythme correspond mieux à ses travaux et permet aux États membres de mieux planifier et de mieux suivre les activités concernées. Le présent document porte donc à la fois sur le programme de travail pour la période allant d'avril 2024 à avril 2026 (les dates pouvant être déplacées pour correspondre à celles des sessions annuelles) et sur l'évaluation pour la période 2022-2024.

II. Programme de travail pour 2024-2026**A. Introduction**

2. Le présent document porte sur le projet de programme de travail du module « Statistiques des transports » du sous-programme Transports du Comité des transports intérieurs (CTI) pour la période allant d'avril 2024 à avril 2026. Le Groupe de travail des statistiques des transports est invité à l'examiner en vue de l'adopter à sa présente session. Le Groupe de travail et le CTI auront la possibilité de le réviser au cours de l'exercice biennal.



3. Ce projet de programme de travail est axé sur les résultats. On y trouve, pour chaque module d'activités, les réalisations escomptées pour la période considérée et une liste des produits et activités qui devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le CTI pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Le sous-programme Transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE) comporte les modules d'activités suivants :

Numéro

de module *Sous-programme 2 : Transports*

1. Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
 2. Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
 3. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
 4. Transport ferroviaire et projet de chemin de fer transeuropéen (TER)
 5. Transport par voie navigable
 6. Transport intermodal et logistique
 7. Problèmes douaniers intéressant les transports
 8. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
 9. Transport des marchandises dangereuses (CEE)
 10. Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
 11. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
 12. Transport des denrées périssables
 13. Statistiques des transports
 14. Transport routier et autoroute transeuropéenne (projet TEM)
 15. Sécurité de la circulation routière
-

6. Pour plus de commodité, les produits et activités nouveaux sont indiqués en caractères gras.

7. Les produits et activités ont été regroupés par modules d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) publications et autres supports d'information ; c) coopération technique, y compris les colloques, ateliers, stages de formation, services de conseil et outils en ligne.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés plus bas.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail adopté à la soixante-treizième session du Groupe de travail ([ECE/TRANS/WP.6/2022/4](#)), qui visait à appliquer la stratégie du CTI à l'horizon 2030 ([ECE/TRANS/288/Add.2](#)).

Documents

[ECE/TRANS/WP.6/2022/4](#), [ECE/TRANS/288/Add.2](#), [ECE/TRANS/WP.6/2020/6](#)

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme Transports de la CEE a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport intérieur et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable. Ce sous-programme relève de la Division des transports durables.

11. Dans le cadre du sous-programme, le Groupe de travail des statistiques des transports a pour mission (conformément à son mandat)¹ :

a) De mettre au point des méthodes et une terminologie appropriées et communes en vue de l'harmonisation des statistiques relatives aux transports terrestres et de la définition d'indicateurs sur les transports durables ;

b) De collecter, de rassembler et de diffuser des statistiques sur les transports terrestres qui mettent en évidence les effets des instruments juridiques de la CEE existants en ce qui concerne la circulation automobile, les accidents de la route, le trafic ferroviaire, les voies navigables intérieures et le transport par conduites ;

c) De développer, d'administrer et d'améliorer la base de données en ligne des statistiques des transports de la CEE afin d'assurer la disponibilité de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile ;

d) De contribuer à la coordination des activités statistiques des organisations internationales dans le domaine des transports afin de promouvoir les bonnes pratiques statistiques et la cohérence des données diffusées, de limiter autant que faire se peut les doubles emplois et d'alléger la charge que représentent la présentation de rapports et les réunions pour les pays membres de la CEE, notamment en administrant et en améliorant le système du questionnaire commun en partenariat avec Eurostat et le Forum international des transports ;

e) De faciliter la mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques et de fournir des orientations sur la façon de régler les problèmes d'ordre statistique, en ce qui concerne la disponibilité, la qualité et l'échange des données sur les transports terrestres ;

f) De promouvoir et d'assurer une coopération technique et un renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports ;

g) De contribuer à l'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports grâce à la mise en commun des savoir-faire et au dialogue entre les États membres et les organismes responsables concernés ;

h) D'étudier les interconnexions entre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports et les autres domaines du développement durable, par exemple les interactions entre le transport et l'environnement, l'énergie, la santé, l'égalité des sexes, etc. ;

i) De devenir un pôle statistique pour les transports en favorisant la coopération et la collaboration avec la Commission européenne, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les autres commissions régionales des Nations Unies et d'autres organisations ou organes du système des Nations Unies ;

j) De collaborer étroitement avec les autres organes subsidiaires du CTI et d'autres organes de la CEE sur des questions d'intérêt commun.

¹ [ECE/TRANS/WP.6/2023/6](#).

C. Produits et activités escomptés pour la période biennale 2024-2026

12. Les produits et activités escomptés pour la période 2024-2026 sont les suivants :

Sous-programme 2 : Transports

Module 13 : Statistiques des transports

<i>Description du module (facultative)</i>	<i>Réalisations escomptées pour ce module</i>
Recueil et traitement de données sur les transports, en particulier sur la circulation routière, les accidents de la route et le trafic ferroviaire. Mise au point et administration de la base de données en ligne des statistiques des transports de la CEE afin d'assurer la disponibilité de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.	Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports
Mise au point de méthodes et d'une terminologie appropriées et communes en vue de l'harmonisation des statistiques, en particulier des données utiles à la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires ou combinés et sur les transports par voie navigable et par conduite, ainsi que sur les accidents de la route, mises en œuvre en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales concernées, qui visent à favoriser la mise à disposition de statistiques complètes, actualisées et fiables permettant de planifier des transports durables et de les analyser, et à améliorer la comparabilité internationale des statistiques des transports.	Améliorations et ajouts périodiques au glossaire des statistiques des transports (selon les besoins) Produits spécifiquement liés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les transports

Tâches principales de la Division des transports durables :

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts ;
- Administrer une base de données en ligne de statistiques sur les transports intérieurs et l'améliorer ;
- Participer activement au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports, en menant une action de sensibilisation, en produisant des données et en prodiguant des conseils méthodologiques ;
- Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports ;
- Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements de 2025 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E ;
- Fournir un appui technique à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports.

Produits et activités

a) Réunions et documents correspondants

15.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-quinzième session, 2024)

Documents

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents relatifs à l'évolution méthodologique et à l'harmonisation des statistiques des transports, à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, aux conseils méthodologiques et à l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durable liés aux transports, aux activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), aux recensements de 2025 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, ainsi que sur l'application de la stratégie du CTP².

15.2 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-seizième session, 2025)

Documents

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents relatifs à l'évolution méthodologique et à l'harmonisation des statistiques des transports, à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, aux conseils méthodologiques et à l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durable liés aux transports, aux activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), aux recensements de 2025 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et à l'application de la stratégie du CTI.

b) Publications et autres supports d'information

15.3 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres

15.4 Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.5 Publication des statistiques de la CEE sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.6 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les routes E effectué en 2020

15.7 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les lignes ferroviaires E effectué en 2020

15.8 Publication des principaux indicateurs annuels concernant les transports dans la région de la CEE (« Fiches d'information des statistiques des transports ») (une fois par an, version interactive en ligne (dorénavant en ligne exclusivement))

15.9 Diffusion et promotion de la cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports en coopération avec Eurostat et le FIT

c) Coopération technique

15.10 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités pour aider les pays dans la collecte, l'organisation et l'automatisation en ce qui concerne les statistiques des transports, notamment en mettant sur pied des ateliers de formation et en utilisant les connaissances spécialisées des administrations des pays membres et des organisations internationales. En particulier, aider les pays à mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports.

² <https://unece.org/transport/publications/itc-strategy-until-2030#:~:text=It%20sets%20the%20mission%20for,assisting%20in%20enhancing%20connectivity%20and.>

III. Évaluation biennale

13. Les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, en comparant la réalisation escomptée et ses deux indicateurs de succès aux résultats effectifs correspondants. Contrairement à ce qui était fait dans les évaluations biennales précédentes, on a écarté les objectifs relatifs au nombre de téléchargements. En effet, il est de plus en plus difficile et arbitraire de mesurer les téléchargements parce qu'un grand nombre d'entre eux sont effectués automatiquement par des moteurs de recherche.

14. Le Groupe de travail est prié de revoir ces éléments d'appréciation à la lumière des résultats obtenus en 2022-2024, tels que présentés ci-dessous, en vue de les maintenir ou d'en établir de nouveaux pour la période 2024-2026.

<i>Évaluation biennale</i>			
<i>Examen des résultats obtenus pour la période 2022-2024</i>			
<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13 Statistiques des transports	Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports	a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur Internet	
		<i>Évaluation des résultats :</i>	
		Référence 2020-2021 : base de données statistiques en ligne complète	Base de données statistiques en ligne en grande partie complète
		Objectif 2022-2024 : administration de la base de données statistiques en ligne	Accroissement de la disponibilité des données (champ et exhaustivité)

<i>Évaluation biennale</i> <i>Établissement des objectifs pour la période 2024-2026</i>			
<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13 Statistiques des transports	Renforcement des échanges avec les États membres sur les statistiques des transports	<p>a) Nombre de participants aux deux sessions annuelles du Groupe de travail</p> <p><i>Évaluation des résultats :</i></p> <p>Référence 2020-2021 : 89 participants (au total)</p> <p>Objectif 2022-2023 : 90 participants (au total)</p> <p>Objectif 2024-2026 : 90 participants (au total)</p> <p>b) Capacité des pays à produire des données relatives aux objectifs de développement durable, en particulier le nombre de décès imputables aux accidents de la route, ventilées par genre, ainsi que le volume, en tonnes-kilomètres, de transport routier et ferroviaire</p> <p><i>Évaluation des résultats :</i></p> <p>Référence 2022-2023 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport routier en tonnes-kilomètres</p> <p>Objectif 2024-2026 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport ferroviaire en tonnes-kilomètres</p> <p>Objectif 2024-2026 : nombre de pays produisant des statistiques sur la mortalité routière, ventilées par genre</p> <p>Objectif 2022-2024 : mortalité routière, ventilées par genre</p>	<p>37 participants</p> <p>29 pays (pour l'année 2021)</p> <p>33 pays</p> <p>30 pays (pour l'année 2021)</p> <p>33 pays</p> <p>39 pays (pour l'année 2021)</p> <p>42 pays</p>

IV. Prochaines étapes

15. Le Groupe de travail est invité à examiner le présent document en vue de l'adopter, à proposer d'éventuelles modifications au modèle actuel pour la période 2024-2026 et à décider s'il souhaite continuer à l'utiliser pour cette période, à défaut de décision du CTI à cet égard.
